



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITEE

E/CONF.85/L.42 (Abstract)  
9 juillet 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION DES NOMS  
GEOGRAPHIQUES

New York, 25 août-3 septembre 1992

Point 5 b) et c) de l'ordre du jour provisoire\*

NORMALISATION NATIONALE : TRAITEMENT DES NOMS GEOGRAPHIQUES DANS  
LES SERVICES COMPETENTS; TRAITEMENT DES NOMS DANS LES REGIONS  
MULTILINGUES

Principes et directives pour la dénomination des lieux (1990)

Document présenté par le Canada\*\*

Résumé

1. Le Comité permanent canadien des noms géographiques a établi des directives pour aider ses membres à attribuer des noms géographiques. Ces directives permettent de désigner de façon claire et sans ambiguïté des lieux et des détails du paysage, créant ainsi un système de référence uniformisé pour le transport et les communications, la planification et le développement.
2. Le Comité canadien formule 14 règles accompagnées de notes explicatives et d'informations. Ces directives s'étant révélées utiles aux services de toponymie de pays tant francophones qu'anglophones, le Comité permanent en offre maintenant une traduction espagnole pour faire plus largement connaître cet instrument pratique de normalisation des noms géographiques

-----

\* E/CONF.85/1/Rev.1.

\*\* Etabli par le Comité permanent canadien des noms géographiques.